



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

Paris, le **12 1 DEC. 2018**

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS A CONDUIRE

Affaire suivie par Mme GICQUEL

Réf. : MG./CPP/N° 2018

Maître Xavier MORIN
6 rue René Bazin
75116 Paris

Maître,

Par courriel en date du 4 décembre 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 30 novembre et 1^{er} décembre 2018 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, le permis de conduire de votre client est de nouveau valide.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et la Délégation,
le chef du bureau national
des droits à conduire

Eric BIERGEON